**LES PROFESSIONNELS DU CAMSP**

**Directrice Générale de l’ADPEP 2A**

Pédiatre Directeur Médical

Cheffe de service

Pédopsychiatre

Secrétaire Coordinatrice

Secrétaire

Psychologues cliniciennes

Neuropsychologue

Orthophonistes

Psychomotriciennes

Educateurs spécialisés

Auxiliaire de puériculture

Assistante sociale

****

 **A.D.P.E.P**

 **Association Départementale des Pupilles**

**de l’Enseignement Public de Corse**

 **C.A.M.S.P**

 **CENTRE D’ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE**

12 Avenue du Dr Noël FRANCHINI

 20 090 AJACCIO

🕾 : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

 **E.D.A.P**

**EQUIPE DE DIAGNOSTIC AUTISME DE PROXIMITE BILANS**

12 Avenue du Dr Noël FRANCHINI

 20 090 AJACCIO

🕾 : 04.95.22.46.03

camspedap@adpep2a.fr

****

Qu’est-ce-que le CAMSP ?

Ouvert en 1978 le CAMSP, agréé par le Département et la Sécurité Sociale, reçoit des enfants de 0 à 6 ans.

Il a pour objet :

* Le dépistage et la prévention des difficultés,
* L’établissement de bilans pluridisciplinaires,
* Les soins spécialisés et les rééducations,
* L’intégration éducative et sociale de l’enfant,
* L’accompagnement et la guidance parentale.

Les enfants accueillis présentent des difficultés allant du problème léger et transitoire au handicap avéré :

*Difficultés de développement :*

Retard de parole, langage, trouble de l’articulation, bégaiement, troubles du développement psychomoteur, dépistage des troubles sensoriels…

*Difficultés dans le domaine relationnel :*

Retard affectif, troubles des interactions précoces ou tardives, inhibition, troubles des conduites et du comportement, troubles du sommeil, du schéma corporel…

Les horaires

Le centre est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures.

L’équipe

L’équipe pluridisciplinaires est composée de : pédiatre, pédopsychiatre, psychologues cliniciennes, orthophonistes, psychomotriciennes, éducateurs spécialisés, auxiliaire de puériculture, assistante sociale, un personnel administratif et un service entretien.

L’ensemble du personnel CAMSP et EDAP est tenu à l’observation stricte du secret professionnel.

La prise en charge au CAMSP

La demande doit être faite par la famille, même quand elle émane d’un conseil donné par un pédiatre, un médecin traitant ou scolaire, des services sociaux….

Un rendez-vous pour une pré évaluation est alors fixé, avec la cheffe de service et la directrice médicale qui évaluent la demande et valident la proposition de bilans complémentaires si nécessaire. (Psychologique, psychomoteur, orthophonique, éducatif).

Quand une prise en charge s’avère nécessaire, et après leur accord, les parents sont associés à l’élaboration, au suivi et à l’adaptation du projet thérapeutique.

Au sein du CAMSP : les prises en charge peuvent prendre plusieurs formes : individuelle ou en groupe, en notant que le CAMSP offre l’avantage de laisser l’enfant dans son milieu familial et scolaire.

Consultations et rééducations sont directement prises en charge par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie.

L’Assistante sociale reçoit les parents qui désirent être informés de leurs droits.

De même le Secrétariat du CAMSP est à la disposition des parents pour répondre à toutes leurs questions

  ****